



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Le journal de l'eau et de l'environnement

LA REVUE DES USAGERS CLIENTS DE LA SEMERAP EAU PUBLIQUE

Service eau publique

n° 19 - Décembre 2016

L'ACTUALITÉ
DE VOTRE SYNDICAT
ET DE VOTRE VILLE

PAGES 7-13

**UN NOUVEAU
DIRECTEUR**
POUR LA SEMERAP

PAGE 3

**LE SERVICE
AUX ABONNÉS**
NOTRE PRIORITÉ

PAGES 4-6

Sommaire

UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR LA SEMERAP
PAGE 3

LE SERVICE AUX ABONNÉS, NOTRE PRIORITÉ
PAGES 4-6

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SYNDICAT ET DE VOTRE VILLE
PAGES 7-13

LES PARTENARIATS HUMANITAIRES DE LA SEMERAP
PAGE 14

LA LOI NOTRe : UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE
PAGE 15

“*Nous ne connaissons la valeur de l'eau que lorsque le puits est sec*”

Proverbe anglais

Réalisé pour la SEMERAP par Conjoncture S.A.

Directeur de la publication : Jean Michel

Chefs de projet : Olivier Jautzy, Sophie Bobier, Julien Maigre

Rédaction : Christian Villa

Coordinatrice de production : Barbara Braud

Responsable de production : Isabelle Dugne

Crédits photos : Serge Bullo, SEMERAP, Vivre en Brousse, Christian Villa

Sources : SEMERAP



Édito

Après la difficile période traversée par la SEMERAP, suite au décès du regretté Hubert BALEY, le Conseil d'Administration a retenu la candidature d'Olivier JAUTZY pour occuper le poste de directeur de notre SPL. Ce dernier, fort d'une expérience réussie dans le domaine public de l'eau, saura répondre aux exigences de notre métier et mener à bien les objectifs qui lui ont été fixés.

Rester à l'écoute permanente des besoins des collectivités locales et de nos abonnés est une de nos priorités en tant que Société Publique Locale. Dans le but d'améliorer l'accueil téléphonique, nous avons procédé à une importante réorganisation de notre service clients afin de répondre plus rapidement et plus pleinement à vos attentes. Vous pourrez découvrir ces améliorations en pages 4 et 5 de ce magazine.

Nous avons également revu l'organisation du traitement des courriers reçus avec l'objectif d'apporter une réponse systématiquement en moins de 15 jours.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie, entre autres, la gestion de l'eau et de l'assainissement. Au 1^{er} janvier 2020, cette compétence deviendra obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le président Jean MICHEL, les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble des salariés de la SEMERAP vous présentent, ainsi qu'à tous vos proches, leurs vœux les meilleurs pour 2017.



Cela va entraîner un bouleversement profond de la gestion de l'eau en France et dans notre secteur, en renforçant les intercommunalités et en leur transférant les compétences eau et assainissement. La SEMERAP doit dès aujourd'hui anticiper et préparer ces mutations afin que les collectivités (actuelles et futures) en charge de l'eau et de l'assainissement, soient convaincues de poursuivre, voire de développer, leur partenariat avec notre Société Publique Locale. Vous découvrirez en page 15 de ce magazine les grandes lignes de cette loi.

La raison d'être de notre entreprise publique locale est de mutualiser la réponse au besoin commun des collectivités de notre secteur dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et de fournir un service de qualité irréprochable à la population. Nous nous attachons sans cesse à améliorer la performance de nos services afin de répondre entièrement à notre mission de service public.

Vous pouvez compter sur nous.

Jean MICHEL

Président de la SEMERAP

Olivier JAUTZY, UN NOUVEAU directeur pour la SEMERAP

Suite au décès l'an dernier du regretté Hubert BALEY, le Conseil d'Administration de la SEMERAP a nommé Olivier JAUTZY au poste de directeur de la Société Publique Locale.

Précédemment directeur du service de l'eau et de l'assainissement de la ville de Clermont-Ferrand, Olivier JAUTZY, âgé de 43 ans, est diplômé de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (Doctorat informatique) ainsi que de l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ingénieur). Il a intégré son poste à la SEMERAP le 1^{er} juillet 2016.

Après avoir pris connaissance de la situation de la SPL, il a présenté au Conseil d'Administration son plan stratégique pour les années 2017-2021 :

La SEMERAP, anciennement SEM, devenue SPL depuis le 1^{er} janvier 2014 doit anticiper et préparer les mutations territoriales de 2020 afin que les autorités organisatrices, nouvelles ou existantes, en charge de l'eau et de l'assainissement, soient convaincues de poursuivre ou développer leur partenariat avec la SEMERAP à cette échéance.

Cela ne pourra se concrétiser que si quatre conditions sont réunies :

1. que la SEMERAP cultive la proximité avec le territoire, non pas en uniformisant sur un modèle unique la gestion du service public qui lui est confié, mais bien, d'une part, en adaptant son action au contexte et aux spécificités territoriales de



Olivier JAUTZY, directeur de la SEMERAP.

chaque collectivité, et d'autre part en conservant le contact avec les usagers.

2. que la SEMERAP soit une réelle entreprise publique locale, propriété et pilotée à 100 % par des collectivités, véritable service de celles-ci soumis à l'obligation de contrôle analogue.

Les orientations stratégiques, les objectifs, et la culture même de l'entreprise, doivent pouvoir être impulsés par les collectivités, permettant ainsi une réelle gestion directe du service public, une réelle mise en œuvre des politiques publiques décidées par les élus et une réelle transparence et démocratisation de l'action.

3. que la SEMERAP soit également une entreprise innovante reconnue pour sa **rigueur** et **sobriété de gestion**, sa **performance** dans le service rendu et sa **forte réactivité**.

4. que la SEMERAP incarne la garantie d'un juste prix pour les usagers de l'eau, c'est-à-dire, le niveau de prix correspondant au niveau de service voulu par les élus, et que ce prix soit établi en toute transparence.

L'objectif principal, fixé par le président, est que la SEMERAP soit reconnue comme étant la meilleure entreprise publique en Auvergne dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. C'est cela son ambition pour 2020.



Olivier JAUTZY présentant ses objectifs à l'assemblée générale des salariés de la SEMERAP.

Le service aux abonnés, notre priorité



Accueil de la clientèle au guichet de la SEMERAP.

Afin de répondre pleinement à sa mission de service public, la SEMERAP a mis en place de nouveaux services destinés à prioriser l'accueil et la satisfaction de ses abonnés :

- accueillir, écouter et conseiller le public ;
- réduire au maximum l'attente téléphonique ;
- répondre sans délai aux préoccupations et demandes des abonnés et des collectivités adhérentes.

Une nouvelle organisation de la réception des appels téléphoniques

Entretien avec Joëlle DURIF, gestionnaire de clientèle chargée de la supervision des appels téléphoniques.

Joëlle DURIF, chargée de clientèle à la SEMERAP, assure depuis le 1^{er} février 2016 la supervision des appels entrants afin d'apporter une réponse plus rapide aux 92 000 abonnés et 170 collectivités adhérentes en matière de téléphonie.

« Mon rôle principal en tant que superviseur est de gérer en temps réel le nombre d'agents disponibles pour répondre au plus vite aux appels téléphoniques de nos clients. En effet, le nombre d'appels est très fluctuant en fonction des jours et des plages horaires. Nous recevons beaucoup plus d'appels en période de facturation ou de relance, jusqu'à 400 appels/jour, et nos abonnés ont parfois rencontré beaucoup de difficultés pour nous joindre.

Nous disposons aujourd'hui de 11 salariés affectés au service chargé

de la gestion de la clientèle. Ils doivent faire preuve de réactivité et d'adaptation permanente afin d'assurer leur mission de service public et de répondre au plus vite aux demandes de nos abonnés et collectivités adhérentes. Aucun des chargés de clientèle n'est exclusivement affecté au standard téléphonique. Ils prennent en charge la réponse téléphonique, en plus de leurs tâches habituelles, à tour de rôle et en fonction du nombre d'appels entrants.

Afin d'assurer une réactivité continue, nous avons mis en place un



Joëlle DURIF, gestionnaire de clientèle chargée de la supervision des appels.

outil permettant de mesurer le flux des appels en temps réel et de libérer instantanément des salariés pour assurer la permanence téléphonique. Un planning de répartition des prises d'appel a été élaboré, il est ajusté en permanence en fonction des besoins.



Facturation, question technique, urgence ?

Un numéro de téléphone unique pour joindre la SEMERAP : 04 73 15 38 38

En dehors des horaires d'ouverture, ce numéro vous permet d'entrer en contact 24h/24, 7j/7 avec notre service d'astreinte.

Depuis la mise en place de cette nouvelle organisation, le temps d'attente a été très significativement réduit et nos clients sont désormais mis en relation avec un conseiller, en règle générale, en moins d'une minute.

Un local spécifique, dédié à la réception des appels téléphoniques est en

cours d'installation, afin de permettre une plus grande disponibilité des agents affectés à cette tâche. »

Le service de réponse téléphonique et de réception des abonnés au siège social de la SEMERAP est assuré en continu du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h.

Vous pouvez désormais joindre la SEMERAP par téléphone pour toute opération suivante d'ordre administratif ou technique :

- questions relatives à votre facture ou à votre abonnement ;
- mensualisation de vos règlements ;
- règlement de votre facture ;
- changement de domicile ou transfert d'abonnement ;
- nouvelle demande d'abonnement ;
- demande de branchement ou de raccordement au réseau ;
- incident technique sur votre installation ;
- demande de devis ou questions relatives au branchement neuf.

Astuce

Privilégiez vos appels téléphoniques entre 12h et 14h pour une réponse encore plus rapide (moins d'appels entrants).

En tant que Société Publique Locale, la SEMERAP met un point d'honneur à améliorer en permanence la qualité de ses services afin de satisfaire au plus vite et au mieux sa clientèle.

Le service aux abonnés, notre priorité

La page d'accueil de notre site Internet www.semerap.fr a été réorganisée afin de faciliter l'accès immédiat à l'information et aux démarches en ligne.

L'espace spécifique du site Internet dédié aux abonnés, permettant d'accéder directement 24h/24, 7j/7 à la consultation et à la gestion de leur compte, a été modernisé.

Il vous permet désormais :

- de consulter vos données personnelles ;
- de transmettre vos relevés de compteur ;
- de payer en toute sécurité vos factures en ligne par carte bancaire ;
- de télécharger des imprimés d'abonnement, de transfert d'abonnement, de demande de prélèvement automatique en ligne, etc. ;
- d'accéder à des informations pratiques et législatives sur l'eau ;
- de contacter par mail la SEMERAP.

Les demandes de contact émanant du site Internet sont traitées et prises en charge au jour le jour. Pensez à indiquer vos coordonnées pour une réponse rapide.

Paiement des factures : une nouvelle possibilité pour payer en toute sécurité vos factures en ligne par carte bancaire.

Vous pouvez désormais effectuer le paiement de votre facture 24h/24 et 7j/7 en toute sécurité. C'est simple et immédiat : connectez-vous à votre espace personnel, puis cliquez sur le menu « Payer ma facture en ligne » et laissez-vous guider !

Mais vous pouvez toujours procéder au règlement de vos factures par les moyens suivants :

La mensualisation

Étalez le paiement de votre facture sur l'année et gérez sereinement votre budget ! Votre règlement est échelonné en dix mensualités d'un montant fixe. Chaque mois, celles-ci sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire ou postal. En fin d'année, vous recevez une facture de régularisation tenant compte des mensualités prélevées.

Le TIP (Titre Interbancaire de Paiement)

Le TIP est un chèque pré-rempli qui se trouve au bas de votre facture. Pas besoin d'envoyer un chèque, détachez, datez et signez le TIP, et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture, accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Le prélèvement automatique

Il est généré, lors de chaque émission de facture. Pour en bénéficier, contactez-nous par téléphone ou téléchargez les documents nécessaires sur notre site Internet.

Par chèque ou en espèces au siège de la SEMERAP. Guichets ouverts au public du lundi au jeudi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h.



La ville de Riom

Travaux rue de Planchepaleuil

La ville de Riom a engagé une opération de réhabilitation de la rue de Planchepaleuil qui consiste en la reprise des réseaux enterrés (alimentation eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et au réaménagement des chaussées, trottoirs et accotements.

Le diagnostic technique fait ressortir les problèmes suivants :

- insuffisance capacitaire du collecteur Ø 300 de la rue de Planchepaleuil jusqu'au réseau du SIARR avec pente très faible voire inversée sur certains tronçons ;
- déversements fréquents du déversoir d'orages faubourg Layat ;
- intrusions importantes d'eaux claires parasites permanentes en aval du DO compte tenu du positionnement du collecteur dans la nappe du Sardon, rue de Planchepaleuil (environ 209 m³/j) et impasse du Sardon (environ 307 m³/j) ;
- non-conformités et vétustés des branchements ;
- inversement des branchements EU/EP ;
- mauvais fonctionnement hydraulique et vétusté des canalisations d'assainissement ;
- vétusté du réseau d'eau potable et branchements plombs.

Les études complémentaires ainsi que la concertation avec les riverains font également ressortir les problèmes suivants :

- cheminements non accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ;
- stationnement anarchique sur accotements ;
- confrontation des usages entre la circulation de transit et la desserte des habitations riveraines ;
- déstabilisation de la structure de chaussée et des berges à proximité du ruisseau ;
- débouché dangereux sur l'avenue de Paris.

Le projet se décompose en 2 lots, entre l'avenue de Paris et le croisement de la rue de Planchepaleuil et des ponts SNCF, ainsi que l'impasse du Sardon et le débouché de la rue du Clos Vert sur la rue du Pré Madame :

Pour le lot 1 :

- changement de la conduite d'eaux usées et des branchements ;



Reprise de l'ensemble des réseaux de la rue de Planchepaleuil.

- changement de la conduite d'eau potable et des branchements ;
- renforcement du réseau d'eau pluviale.

Pour le lot 2 :

- aménagement des voiries en vue de ralentir la vitesse des véhicules ;
- aménagement de zones de croisement ;
- création de zones de stationnement ;
- création et organisation d'un transit piéton ;
- reprise complète des revêtements de surface.

Ces travaux sont réalisés en coordination avec le SIARR qui suite à une étude hydraulique sur le Sardon, a lancé des travaux de réaménagement du cours d'eau.

Cette opération globale est en outre subventionnable par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre des réductions des eaux claires parasites et de la réduction des rejets dans le milieu naturel.

L'importance des travaux engendrera l'étalement de l'engagement sur 2 exercices budgétaires, sur les budgets principaux, annexes eau et assainissement (2016 et 2017).

- **Travaux à partir de juin 2016**
- **Durée des travaux : 18 mois environ**
- **Budget prévisionnel : 2 100 000 € TTC**
- **Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : 800 000 €**

Adhésion de la SEMERAP à la médiation de l'eau

En cas de litige ou de retard important dans le règlement de vos factures, la SEMERAP a créé un poste de médiateur interne qui est à votre disposition aux heures d'ouverture.

Elle est désormais adhérente au service national de médiation de l'eau qui a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.

Indépendant et impartial, le médiateur de l'eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal.

Tout abonné particulier ou personne morale, ainsi que les consommateurs résidant dans une commune dont le service d'eau ou d'assainissement est adhérent à la médiation de l'eau peuvent saisir le médiateur. Au préalable, vous devez épuiser toutes les voies de recours internes au service d'eau ou d'assainissement.

En savoir plus sur la médiation de l'eau : www.mediation-eau.fr



Nous contacter

Mairie de Riom
Direction des Services techniques
et Aménagement Urbain
5 mail Jost Pasquier
63200 Riom

Tél. : 04 73 33 79 80

Site Internet : www.ville-riom.fr





Le Syndicat intercommunal de Sioule et Morge

Une modernisation exigeante



Le siège social du syndicat de Sioule et Morge à Saint-Pardoux.

Le Syndicat Intercommunal (SI) des communes de Sioule et Morge, créé en 1942, regroupe aujourd'hui 58 communes du nord du Puy-de-Dôme, ce qui représente une population d'environ 39 069 habitants pour 24 646 branchements d'eau potable. Le volume moyen facturé est de l'ordre de 2 400 000 m³ par an.

Le syndicat a donc décidé d'être à l'avant-garde pour toutes ses infrastructures des exigences légales.

C'est une véritable politique de qualité et de protection de l'environnement qui est programmée.

Cela nécessite et a nécessité de lourds investissements dès 2016, et dans les années futures continuant ainsi le programme ambitieux du syndicat.

En 10 ans, le syndicat a investi plus de 27 879 000 € et près de 8 950 000 € au cours des trois dernières années.

Toujours à l'écoute des collectivités, il engage les travaux de renouvellement de réseau lorsque sont programmés des aménagements de voirie, à l'écoute de l'exploitant qui

chaque année remet un état des conduites ayant subi des ruptures, ce qui permet d'établir un programme de renouvellement. Le syndicat a su mettre en valeur les nouvelles techniques en matière de réseau, en développant depuis maintenant plusieurs années la mise en place de réseaux entièrement en polyéthylène électrosoudés supprimant la boulonnerie, la mise en place de nouvelle gamme de canalisation fonte avec un revêtement polyuréthane, limitant le développement des bactéries.

En complément des travaux de canalisations, le syndicat a décidé de réhabiliter l'ensemble de ses réservoirs, la rénovation extérieure avec la mise en place de toiture permettant d'éviter l'infiltration d'eau afin de garantir la qualité de l'eau transitant par ceux-ci, la mise en place d'enduit extérieur pour protéger les maçonneries, et la mise en place de porte sécurisée et des clôtures pour éviter toute intrusion et limiter les risques de pollution intentionnelle.

La rénovation intérieure, avec le remplacement des vieilles canalisations en acier par des conduites tout inox, assurant une bonne qualité de l'eau, la mise en place de châssis vitrés séparant les cuves et les chambres à vannes, la mise en place de ventilations pour assainir les bâtiments et pérenniser la tuyauterie, et la mise en place d'alarmes anti-intrusion prévenant directement l'exploitant d'une présence sur les sites.

C'est ainsi que près de **8 950 000 €** ont été investis au cours de ces trois dernières années.



L'atelier technique du syndicat de Sioule et Morge.

Le syndicat a priorisé pour les prochaines années la limite des pertes d'eau sur le réseau afin de préserver au maximum la ressource, c'est pour cela que trois grands projets ont vu le jour au cours de cette année 2016 :

- la mise en place d'un nouveau système de supervision ;
- l'élaboration d'une étude du patrimoine et schéma directeur ;
- la création d'une équipe spécialisée dans la recherche de fuites.

La nouvelle supervision

Depuis de nombreuses années le syndicat a évolué dans ce domaine, avec le développement d'automates sur les différents sites permettant la récupération des niveaux des réservoirs, les volumes transitant par les compteurs, ainsi que le développement d'un programme de sectorisation. Toutes ces informations étaient récupérées sur un outil le PC 500, cet appareil est devenu obsolète, c'est pour cela qu'un nouveau système permettant de rapatrier toutes les données disponibles va être mis en place afin de voir à chaque instant s'il y a des problèmes sur le réseau. Ce projet est complété par le remplacement de notre synoptique, équipé d'un vieux système, il sera remplacé par un mur d'écran relié en continu au superviseur.

Cet investissement est d'environ **250 000 €**.

L'étude patrimoine et schéma directeur

Elle est nécessaire afin de réaliser un inventaire complet du patrimoine et permettre l'élaboration d'une planification des travaux à réaliser. Cette étude intègre également une modélisation complète du réseau qui permettra de relever les zones dont la distribution n'est pas correcte, elle intègre également la mise à jour des plans sur les communes de Saint-Ours-les-Roches et Saint-Éloy-les-Mines afin d'être homogène avec le reste des plans déjà réalisés entre 2003 et 2010, avec un relevé complet du réseau au GPS.

Cet investissement est d'environ **150 000 €**.

L'équipe de recherche de fuite

Elle est nécessaire afin de trouver un maximum de fuites sur le réseau. Il est indispensable que le rendement du syndicat soit supérieur au minimum réglementaire demandé dans le cadre d'un réseau de type rural, à savoir supérieur à 75 %. Jusqu'à ce jour, seul 0,7 agent temps plein était prévu.

Cette équipe sera composée de deux agents qui seront intégrés au contrat de la SEMERAP, ils seront équipés d'un matériel de recherche neuf et performant. L'équipe pourra s'appuyer sur la mise en œuvre du nouveau superviseur afin d'orienter leur recherche mais également sur les résultats de l'étude patrimoine, qui aura pu cibler des zones fuyardes.

La sécurisation de la production

Le syndicat attache une grande importance à la sécurisation de sa ressource, qui permet l'alimentation de ses 58 communes mais également sert de complément à l'alimentation des 46 communes adhérentes au SIVOM de Sioule et Boule, dans l'Allier.

C'est pourquoi il a été posé une clôture sur la totalité du périmètre de protection des captages de Peschadoires sur la commune de Saint-Ours-les-Roches afin de limiter les risques de pollution directement sur le site de captage. La mise en place d'une nouvelle canalisation de refoulement va débuter prochainement, elle sera en fonte de diamètre 500 mm avec un revêtement intérieur en polyuréthane et d'une longueur de 2 400 mm avec pour but de servir de doublage à la conduite existante. Ce qui permettra de garantir la continuité de la production et de sécuriser l'alimentation d'eau potable, en direction du réservoir principal de 5 000 m³ sur la commune de Saint-Ours-les-Roches.

Le syndicat est également en train de réaliser une étude pour la construction d'une nouvelle station de pompage. Ce projet aura pour but de remplacer la station existante âgée de 60 ans et qui nécessiterait des investissements conséquents dans le futur. Cette station prendra en compte le paramètre bruit engendré par les pompes apportant des nuisances, elle sera moderne et permettra un pilotage à distance à partir du nouveau système de supervision. Une attention toute particulière sera également portée sur l'aménagement paysager du site.

Près de 1 500 000 € de travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur ce site, auxquels s'ajouteront les frais d'études et de construction d'une nouvelle station et l'aménagement paysager.

Nous contacter

Chantal LAPLANCHE
Secrétaire du Syndicat
Mairie de Lapeyrouse
(63700)

Tél. : 04 73 52 00 79

Fax : 04 73 52 03 89

Mail : siaep.sioule.et.morge@wanadoo.fr

Horaires

Lundi : 14h à 17h

Mardi et jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h





Le Syndicat intercommunal de la Basse-Limagne

Les travaux réalisés en 2016

Le syndicat a débuté les travaux de son programme de renouvellement 2016, qui comprend les communes de Beaumont-lès-Randan, Billom, Blanzat, Bouzel, Cébazat, Chauriat, Dallet, Gerzat, Limons, Lussat, Luzillat, Malinrat, Maringues, Mezel, Moissat, Mons, Pérignat-es-Allier, Pont-du-Château, Saint-André-le-Coq, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Ignat, Saint-Laure et Vertaizon, soit 23 communes sur 44.

Le montant total des travaux s'élève à 2 903 000 € HT. Depuis 2016, et la fin de la concession Alteau, ce programme de travaux est intégralement élaboré et financé par le syndicat, avec le concours du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui subventionne une partie des travaux à hauteur de 200 000 €.

Parallèlement à son programme de renouvellement dans les communes, le syndicat a fait les travaux suivants :

- réhabilitation du château d'eau de Tinlhat, commune de Billom, pour 50 258 € HT ;
- modernisation du surpresseur de Font Sauvage à Bort l'Étang, pour 9 541 € HT ;
- alimentation du lotissement Bonne Nouvelle II à Lempdes, pour 17 625 € HT ;
- réhabilitation et mise aux normes des vestiaires SEMERAP à Joze (bâtiments propriétés du syndicat), pour 98 763 € HT.



Chantier SEMERAP – Remplacement de conduite sur la commune de Bouzel.



Visite sur site – De gauche à droite : Jacques RANGLARET, technicien SBL – Jean-Luc ABELARD, Directeur adjoint SEMERAP – René LEMERLE, Président SBL – Pierre MOULHAUD, 1^{er} vice-président SBL – Fabien LACAZE, Responsable division eau SEMERAP.

Les travaux prévus en 2017

Le syndicat élabore actuellement son programme de travaux de renouvellement dans les communes pour l'année 2017. Il sera soumis au vote du comité syndical qui se réunira début octobre.

Parallèlement, le syndicat poursuit sa politique d'interconnexion avec les syndicats et communes voisines, afin d'assurer une sécurisation mutuelle de l'alimentation en eau.

L'interconnexion avec la commune de Cournon d'Auvergne est relancée, et devrait démarrer début 2017.

Une étude doit également être lancée pour étudier les possibilités d'interconnexion avec le SIEA Rive Droite de la Dore, les communes de Puy-Guillaume, Lachaux, Châtelon, Ris, Thiers et Saint-Victor-Montvianeix.

Enfin, les premiers travaux d'interconnexion avec le SIAEP de la Plaine de Riom et le SAEP de la région de Riom, auxquels souhaitent se rallier les communes de Châtel-Guyon et Volvic, doivent démarrer courant 2017 (phase 1 : travaux SIAEP PR et SAEP uniquement).

Mise en place d'une nouvelle équipe

Suite au décès de son président en fonction, Monsieur Bernard GRANGEON, le comité syndical a élu le 21 décembre 2015 en son sein le nouveau président du syndicat, en la personne de Monsieur René LEMERLE, délégué de la commune de Dallet.

Il a renouvelé sa confiance aux vice-présidents déjà en place, et qui ont en charge le suivi de certains dossiers :

- Monsieur Pierre MOULHAUD, délégué de la communauté de communes Billom St Dier/Vallée du Jauron, en charge des travaux ;
- Monsieur Robert COUZON, délégué de la commune de Sayat, en charge du suivi du contrat SEMERAP ;
- Monsieur Jean-Marie CHAPOULY, délégué de la commune de Blanzat, en charge des actions en matière de rendement et qualité de l'eau ;
- Monsieur Éric GOLD, délégué de la commune de Saint-Priest-Bramefant, en charge des relations avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau pour le suivi des subventions ;
- Madame Christine TORRESAN-LACROIX, déléguée de la commune de Lempdes, en charge de la communication et du développement du site Internet ;
- Monsieur Guillaume DAUPHANT, délégué de la commune de Luzillat, en charge du SPANC et du Contrat Territorial.



René LEMERLE, président du Syndicat intercommunal de la Basse-Limagne

Le personnel du syndicat est désormais composé de trois agents :

- Madame Laetitia JEAN, secrétaire administrative du syndicat, en poste depuis 2008 ;
- Monsieur Jacques RANGLARET, technicien, chargé de mission, en poste depuis 2001 ;
- Madame Nathalie LITSCHGY, secrétaire technique, recrutée le 1^{er} août 2016.

Le tarif de l'eau pour l'année 2016

• Partie proportionnelle :	
Prix au m³ HT	1,67790 €
Dont : part syndicat	0,74757 €
part SEMERAP	0,93033 €
• Partie fixe :	
Abonnement annuel HT compteur	
Ø 15 et 20	54,0000 €
Dont : part syndicat	37,0000 €
part SEMERAP	17,0000 €
Humanitaire (loi n° 2005-95 du 9 février 2005) :	0,0030 €

Nous contacter

Laetitia JEAN /
Nathalie LITSCHGY

Secrétaires du Syndicat
8 rue de l'Hôtel de Ville
Maringues (63350)

Tél. : 04 73 68 62 33

Mail : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr

Nouveaux horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h à 12h et 13h à 17h

Mercredi : 8h à 12h et 13h à 16h





Le Syndicat intercommunal de la Plaine de Riom

Programme de travaux 2017

Après consultation de chaque commune membre, le programme de travaux a été validé en comité syndical le 4 juillet 2016. 8 communes ont été retenues. Le montant estimatif total est de 1 109 660 € HT.

Ce programme de travaux est subventionné par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau à hauteur de 25 % du montant H.T.

• **Beauregard-Vendon : estimation 35 280 € HT**

> rue du Vieux Colombier : remplacement des conduites existantes et reprises de branchement ;

> rue du Clos Mora : reprise d'un branchement vétuste et mise en place d'une purge en bout de conduite pour améliorer la qualité de l'eau.

• **Châteaugay : estimation 29 400 € HT**

> rue de la Pelièvre : reprise de 18 branchements vétustes.

• **Ennezat : estimation 205 600 €**

> rue de l'Église et rue de la République : remplacement des conduites existantes par une conduite en fonte ductile pour renforcer le secteur, remplacement des conduites dans les rues transversales et reprise de 25 branchements vétustes ;

> rue de la République et route de Riom : remplacement des conduites existantes par une conduite en fonte ductile pour renforcer le secteur (route de Riom, route de Randan, et rue de la Poste), remplacement des conduites dans les rues transversales et reprise de 12 branchements vétustes.

• **Enval : estimation 40 300 € HT**

> chemin de la Garde : reprise de 5 branchements vétustes ;

> rue de Font Blanche : remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile, remplacement du monostab par un stabilisateur, reprise de 3 branchements vétustes.

• **Malauzat : estimation 145 100 € HT**

> traverse RD 402 : remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile et reprise de 18 branchements vétustes.

• **Saint-Bonnet-près-Riom : estimation 149 280 € HT**

> rue Francisque Gaillot et chemin des Roudadoux : remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile et reprise de 12 branchements vétustes ;

> rue Parmentier et impasses : remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile et reprise de 26 branchements vétustes.

• **Saint-Sylvestre-Pragoulin : estimation 107 600 € HT**

> rue des Forgerons, secteur les Gays : remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile, reprise de 8 branchements vétustes ;

> hameau les Vacadis, secteur La Croix de Triève : déplacement sur le secteur public et remplacement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile, reprise de 18 branchements vétustes.

• **Chatel-Guyon, Saint-Hippolyte : estimation 463 000 € HT**

> Rochepradière, route de Manzat : remplacement de 29 branchements vétustes ;

> rue de Biona : remplacement et renforcement de conduite par une conduite en fonte ductile, remplacement de 25 branchements vétustes ;

> rue du Tenne : remplacement et renforcement de la conduite existante par une conduite en fonte ductile, reprise de 18 branchements vétustes.

Contrat d'exploitation SEMERAP

Un nouveau contrat d'exploitation entre le syndicat et la SEMERAP a été signé en début d'année 2016. Il fixe les nouvelles bases de notre collaboration ainsi que des objectifs de performance pour la SEMERAP et ce, pour les 12 prochaines années.

Quelques chiffres « clés » en 2015

• Tarif de l'eau	2014		2015		2016	
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
Alteau	57,08 €	1,0935 €				
SIAEP		0,10 €	40 €	1,00 €	40 €	0,93799 €
SEMERAP	18,5963 €	0,60705 €	18,7640 €	0,76040 €	19 €	0,82261 €

• Volume facturé : 1 485 565 m³

• Nombre d'habitants : 29 533

• Nombre d'abonnés : 13 802

Depuis la sortie de concession, le syndicat s'attache à diminuer de manière significative sa part sur le tarif de l'eau, tout en augmentant les programmes annuels de travaux (renouvellements de conduites, maintenance et

renouvellement des installations...). Jusqu'en 2014, le programme de travaux s'élevait à environ 300 000 €. Pour l'année 2016, il s'élève à 788 000 € HT (estimation) et il sera de 1 100 000 € HT pour 2017.

Les projets du syndicat

Un Système d'Information Géographique (S.I.G.)

Afin de mieux gérer les quelques 500 km de canalisations qui composent son réseau, le syndicat va se doter d'un Système d'Information Géographique.

Les principaux objectifs sont l'amélioration du rendement des réseaux (maîtrise des fuites) et l'amélioration de l'exploitation grâce à une connaissance précise des infrastructures. À terme, le déploiement d'un SIG conduira à des gains économiques et notamment à l'optimisation des investissements de renouvellement du réseau.

La sécurisation des réseaux

Compte tenu de l'importance de l'alimentation en eau potable, au cœur des préoccupations des Syndicats d'Alimentation en Eau Potable de BASSE-LIMAGNE, de la RÉGION DE RIOM et de la PLAINE DE RIOM, ces trois entités ont engagé un programme de sécurisation et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable pour l'ensemble de leurs territoires.

Il s'agit, d'une part, d'assurer et améliorer le transport de l'eau entre les zones de production et de consommation et, d'autre part, d'envisager la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble des 3 syndicats.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches à compter de 2017.

Site Internet

Afin d'améliorer la visibilité du syndicat auprès de ses usagers et de ses différents partenaires institutionnels, un site Internet est en cours de création et sera en ligne d'ici la fin de l'année. Ce site aura pour vocation d'informer sur les différentes actualités du syndicat.

Vous pourrez vous connecter à l'adresse suivante :

www.siaeplainederiom.fr

Quelques travaux réalisés en 2016



Le réservoir de Châteaugay.



Pose de canalisations.

Nous contacter

Véronique MADET
Secrétaire du Syndicat
Centre d'exploitation
les Fours à Chaux,
route d'Entraigues, 63350 Joze

Tél. : 04 73 70 74 30

Mail : siaeplainederiom@gmail.com

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 16h30.

Siège social : mairie – 63200 Cheix-sur-Morge



Partenariat humanitaire avec l'association Vivre en Brousse



Cette année 2016, voit la fin du programme « Du soleil et de l'eau » mené par Vivre en Brousse. Tous les équipements hydrauliques mis en place dans les 10 villages, au cours des 10 années précédentes, bénéficient désormais d'un pompage solaire. Un audit réalisé début 2016 nous permet de constater une réelle prise en main de ces installations par

les villageois. Les bénéfices liés aux économies de carburant assurent une meilleure épargne qui servira à la maintenance. Cependant des compléments de formation et de sensibilisation sont encore nécessaires, comme la gestion des périmètres maraîchers et la nécessité de la protection de la ressource par un arrosage plus raisonné.

Cette année, au village de Soussane, la mise en place d'une nouvelle installation hydraulique complète a eu lieu. Un forage (140 m), un château d'eau de 20 m³ et un champ solaire

de 96 panneaux pour alimenter un périmètre maraîcher de 6 ha. Installation mise en service en juillet 2016 qui permet d'assurer une alimentation en eau constante au périmètre maraîcher, sans pénaliser le village.

Nos activités futures seront essentiellement de l'accompagnement vers l'autonomie.

En juillet, M. Serigné Gueye DIOP, Ministre, Maire de Sandiara, et son adjoint M. Aliou GNING, sont venus à la rencontre de nos partenaires pour les remercier de leur soutien. Au cours de cette rencontre à la SEMERAP, M. DIOP a été très intéressé par la gestion des réseaux d'eau et souhaite appliquer ce modèle dans sa commune, dont dépendent les villages. Dans un premier temps nous travaillerons avec lui pour mettre en place une gestion commune des ASUFOR (Association des Usagers du Forage) des 10 villages. Puis ce modèle pourrait être appliqué aux 24 villages de la commune, sous contrôle de l'OFOR (Office des Forages Ruraux).



Le château d'eau de Soussane en construction.



La pose de panneaux solaires à Louly Sindiane.



Le château d'eau achevé.



Le maire M. DIOP et son adjoint M. GNING, à la SEMERAP.

Loi NOTRe : « La gestion de l'eau va devenir une compétence intercommunale »

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 modifie la gestion de l'eau et de l'assainissement. Au 1^{er} janvier 2020, cette compétence deviendra obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Depuis la Révolution française, les compétences eau et assainissement étaient du ressort des communes. Afin de faire face aux investissements nécessaires à la réalisation des réseaux et ouvrages, des syndicats de communes se sont constitués (par exemple sur notre secteur : syndicats Sioule et Morge, Plaine de Riom, Basse-Limagne, SIAREC, Morge et Chambaron, etc.). Ainsi, l'eau a conservé une organisation principalement communale ou exercée par des structures spécialisées.

La loi NOTRe, dans l'objectif de simplifier le « millefeuille territorial » que constitue l'empilement commune, syndicat et communauté, a fait le choix de privilégier les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ainsi, pour la gestion de l'eau et l'assainissement, l'objectif final est de faire remonter les responsabilités à une échelle intercommunale. Les articles 64, 66 et 68 de la loi « NOTRe » prévoient qu'au 1^{er} janvier 2018 devront figurer parmi les compétences optionnelles des communautés de communes et d'agglomération, les compétences « eau » et « assainissement » ; de telles compétences devenant, de plein droit, au 1^{er} janvier 2020 des compétences obligatoires pour ces communautés.

Il s'agit d'un changement essentiel et rapide auquel devront faire face les élus locaux. Cela suscite des

interrogations voire des inquiétudes, tant le service public de l'eau et de l'assainissement est au cœur des droits fondamentaux, du lien social, des solidarités, du développement durable.

Première conséquence, une commune ne pourra plus être en charge de la gestion du service de l'eau et de l'assainissement. La loi NOTRe met ainsi fin à la gestion municipale. **Deuxième conséquence**, les syndicats qui rassemblent moins de trois EPCI seront automatiquement supprimés. Ces mesures vont impacter directement les 25 000 services d'eau et d'assainissement communaux existants ainsi que les 2 300 syndicats qui ont la compétence eau et les 1 100 qui ont la compétence assainissement. Seuls vont subsister les syndicats à une échelle supra-locale, quasi-départementale.

La future collectivité gestionnaire sera l'EPCI. Le problème se posera plus difficilement pour les petites communautés de communes puisque la loi NOTRe impose qu'un EPCI rassemble au minimum 15 000 habitants sauf exception.

NOTRe
loi pour une Nouvelle Organisation
Territoriale de la République

Opportunité ou menace pour la SEMERAP ?

La loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale (NOTRe) complétée par l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016 demandant aux Préfets de Bassin de déterminer un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE), document à joindre aux SDAGES d'ici le 31 décembre 2017, vont ainsi entraîner d'ici 2020 un bouleversement profond de la gestion de l'eau en France et dans notre secteur, en renforçant les intercommunalités et en leur transférant les compétences eau et assainissement.

Aujourd'hui 170 communes ont choisi la SEMERAP (Société Publique Locale) pour assurer sur leur territoire le service public de l'eau et/ou de l'assainissement. La SEMERAP se doit d'anticiper et préparer les mutations territoriales de 2020 afin que les autorités organisatrices, nouvelles ou existantes, en charge de l'eau et de l'assainissement, soient convaincues de poursuivre ou développer leur partenariat avec l'entreprise à cette échéance.

Pour en savoir plus sur la loi NOTRe :

<http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

<http://www.lagazettedescommunes.com/391310/decryptage-de-la-loi-notre/>

La SEMERAP intervient auprès de 170 communes



Pour en savoir plus...

- www.semerap.fr : site de la SEMERAP
- www.cieau.com : Centre d'information de l'Eau
- www.oieau.fr : Office international de l'Eau
- www.sandre.eaufrance.fr : Réseau National des Données sur l'Eau
- www.legifrance.com : l'essentiel du droit français
- www.cfa-eau-environnement.com : Centre international de l'Eau
- www.lesepl.fr : Fédération des Entreprises publiques Locales
- www.servirlepublic.fr : L'actualité des EPL



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE



Signataire de la



Si vous avez des remarques, des suggestions sur l'eau et l'environnement, n'hésitez pas à nous contacter :
SEMERAP Service Communication - PEER - rue Richard Wagner - 63201 Riom Cedex 1
 Tél. 04 73 15 38 38 - Mail : contact@semerap.fr